



Nombre de membres en exercice : 27
Date de la convocation : 23 janvier 2024
Date d'affichage : 06 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le vingt-neuf janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Claire FAIVRE, Maire

Etaient présents : Mmes et MM. M. JACOBBERGER – B. PY- T. SEGUIN – G. BRIOT adjoints
F. LUPFER – C. HOTTINGER – R. KIFFER – Y. TESTON – P. PARISOT – C. LAMBOLEY –
V. TRARI MEDJAOUI – S. LAMBERT – T. SCHLUMBERGER – B. GRANDJEAN –
O. HOULLON – M. FAIVRE – A. IPPONICH – M. HEQUET

Pouvoirs : S. COLLILIEUX donne pouvoir à T. SEGUIN – S. TETOT donne pouvoir à
R. KIFFER – G. SALVI donne pouvoir à B. PY – M. BONNET donne pouvoir à M.C. FAIVRE

Excusés : D. RANOUX

Absents : C. AMAROT HOUSSARD – Q. COUVREUR – P.E. PHEULPIN

Béatrice a été désignée secrétaire de séance.

DCM 2024/01/03

Réfection clocher et toiture ancienne école Eboulet : dossier de subvention

Monsieur JACOBBERGER expose qu'il convient d'effectuer une réfection de la toiture principale et de la toiture du clocher du bâtiment de l'ancienne école situé au 5 Rue de Verdun.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents avec 22 voix POUR et 1 abstention (Monsieur PARISOT) décide :

- d'approuver l'avant-projet susvisé pour un coût prévisionnel d'opération de 50 785 € et d'arrêter les modalités de financement,
 - de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR / DSIL 2024 à hauteur de 15 235.50 € soit 30 %,
 - d'approuver le plan de financement prévisionnel suivant :
 - subvention DETR / DSIL 30% : 15 235.50 €,
 - autofinancement : 35 549.50 €,
 - de s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas retenue au titre des subventions.
- Fait et délibéré, les an, mois et jour que dessus.
- Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Marie-Claire FAIVRE